



## Refus d'autorisation provisoire de séjour

Par **Nels77**, le **30/12/2013** à **12:56**

Bonjour,

Je suis d'origine béninoise et titulaire depuis quelques mois d'un diplôme d'ingénieur en informatique après trois années d'études, suite auxquelles je souhaite changer de titre de séjour pour avoir le statut salarié.

J'ai envoyé une demande d'autorisation provisoire de séjour à la préfecture, et signé avec mon employeur un CDD qu'on prévoyait transformer en CDI dès la délivrance de mon APS.

Quelques mois après ma demande, je me suis rendu à la préfecture puisqu'elle ne répondait pas à ma demande. Ils m'ont alors formulé un avis négatif parce que ma demande d'APS aurait dû être faite 4 mois avant l'expiration de mon titre. Je n'aurais donc selon eux, aucun autre choix que de rentrer chez moi.

Le seul problème est que je ne suis pas venu en France pour un diplôme, mais pour des compétences et j'ai encore beaucoup à apprendre alors rester encore quelques années ne serait pas de refus.

Pensez-vous que je puisse obtenir un renouvellement de mon titre de séjour étudiant si je me réinscris dans une école? ou auriez-vous des solutions alternatives à me suggérer?

Merci pour vos réponses

Par **louison123**, le **30/12/2013** à **13:57**

La solution idéale serait un visa long séjour, voici le lien pour l'explication :  
<http://vosdroits.service-public.fr/particuliers/F2729.xhtml>

Pour le renouvellement d'un visa étudiant voici le lien :  
<http://vosdroits.service-public.fr/particuliers/F17279.xhtml>  
A priori, la demande de dépôt hors délai est possible (voir dans "coût..")